

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

En argent huitante francs, en bois, chaque enfant en porte une bûche par jour depuis la St Martin jusqu'à laques

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

*Le Syndic de la commune donne Trente huit francs
Le Recteur des Ecoles de la commune huit francs
et le Procureur du village donne Trente quatre francs.*

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Observations.

Il n'existe dans ce village aucune des ressources indiquées dans les huit dernières Questions; ainsi la pension du Régent ne provient que des Moines dont je viens de répondre aux Questions demandées à ce sujet.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Cher ce 2 Mars 1793
Avey Rogy*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Aigle.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

C'est une ville.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune proprement dite.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse & Agence d'Aigle.

d. District

Chef lieu du District de même nom.

e. Canton

Du Léman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Le plus grand éloignement n'est qu'à une demi lieue.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Aigle, Pontannay & Affrets

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

La Conférence du premier quart d'heure est Aigle, contenant 260. maisons. Et le hameau de Pontannay & Affrets contenant 7. à 8. maisons, 2. quart d'heure.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*A Aigle, Cent enfans,
A Pontannay & Affrets, cinq enfans*

*19
40*

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? . . .

Ollon, est à une petite lieue d'Aligle, St. Triphon, la même distance, Yvorne, à un quart de lieue d'Aligle Versoy, à une lieue — Corbeyrier est de l'Eglise d'Aligle mais son école en est à une lieue & 1/4 de distance

z. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? . . .

Les élémens du Christianisme, la musique de Saumes, l'orthographe & l'arithmétique.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? . . .

On la tient toute l'année.

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage? . . .

Elémens du Christianisme &c. par Daniel de Superville; Abrégé de l'histoire sainte, par J. J. Osterwald; Instruction familière sur la Religion Chrétienne, vulgairement appelée Catéchisme de Bonne.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour? . . .

Six heures en hiver & cinq en été.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? . . .

Il y en a deux classes.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

C'est le Pasteur & le Conseil de cette Commune. Il tient sa patente du Gouverneur.

b. D'où est-il?

D'Aligle même.

c. Son nom

Deladoey.

(3)

d. Son âge.

Quarante-ans.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

Sept, quatre garçons & trois filles.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis quatorze-ans.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Il n'a pas quitté Aligle; sa vocation précédente étoit celle d'agriculteur.

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

Celles de Lecteur en Chaire & de maître Chantre dans l'Eglise.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

Par mes rôles de qqus années, le nombre moyen est de 105. en hiver & 45. en été, tant garçons que filles.

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Un petit Jardin.

b. Quelle en est la valeur?

Deux francs chaque année.

c. Source des revenus.

D'un diame en bled, dit de St Pierre, rapportant chaque année au Régent 4. sacs de froment, 4. sacs moitié orge & moitié avoine & 20. bottes de paille — & en argent, ruyés = arpent ou questibus 16.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

On ne paye rien pour y être admis.

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Il est passablement en bon état.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Comme il y a deux Régens, chacun d'eux a sa chambre particulière pour sa classe.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

Il a son logement dans la maison de l'école.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

C'est la Commune d'Aligle.

Aigle.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? - - - En argent, en bled, en bois & paille

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? - - - 1.° (D'un dixme) dont le produit, année commune valoit, en bled & paille. 132. francs
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? - - - - - Je n'en connois aucune.
 - c. Fondations? - - - - - } La Commune d'Aigle
 - d. Caisse communales? - - - - } paye chaque année. 120. francs
 - e. Biens d'église? - - - - - } Le Receveur du (Gouvernement) Souverain, chaque année. 20. francs
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? - - - Il n'en existe pas, à ma connoissance.
 - g. De biens-fonds? - - - - - Un petit jardin. 2. francs
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques? Trois toises de bois de Hêtre, fourni par la Commune d'Aigle. 30. francs

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Des enfans des non-bourgeois portoitent chaque jour à l'école; pendant l'hiver, une bûche; nombre moyen, 32. Valour, 6. batts par chaque enfant 19. francs 2. batts Total 323. - 4/

au Préfet national.

(1)

81
41

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. NOM de l'endroit où est située l'école? Aigle.
 - a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? C'est une Ville.
 - b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? La réponse précédente résout cette question.
 - c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? De la Paroisse et de l'Agence d'Aigle.
 - d. District District du Lieu.
 - e. Canton Canton du Lemane.
- 2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. Cet éloignement est déterminé dans la réponse plus bas n.° a.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)
- 3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. Aigle, outre le corps de la Ville, a 6. hameaux savoir vers Pousaz, la Fontaine, le Cloître, la Chapelle, Fontaney et les Afforets.
 - a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. Les 4. premiers hameaux sont dans l'arrondissement de la Ville, distans du Collège environ de 10. minutes. Fontaney en est à demi lieu, & les Afforets à une lieue.
 - b. Le nombre des enfans de chaque endroit qui la fréquentent? L'office du 1.° Instituteur du Collège d'Aigle ne portant pas de tenir note de tous les enfans des hameaux qui sont de ce ressort, il n'en sait pas le nombre.